



## Casier judiciaire vierge pour rentrer à la SNCF ?

Par **Rud002**, le 10/06/2009 à 22:49

Bonjour,

Je vais bientôt passer au tribunal correctionnel pour une bêtise et je risque une condamnation comme des travaux d'intérêt général ou pire du sursis.

J'aimerais savoir si, pour rentrer à la SNCF, il faut un casier vierge ou pas, comme cela fait partie de la fonction publique ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marion2**, le 10/06/2009 à 22:58

Bonsoir,

Pour entrer à la SNCF, je confirme qu'il faut un casier judiciaire vierge.

Cordialement.

Par **Patricia**, le 11/06/2009 à 00:37

Je doute que les TIG et/ou sursis apparaissent sur le B 2.

Je ne crois pas ???

Que les condamnations fermes.

Dorénavant faites gaffe Rud, on ne vous fera plus de "cadeau"....

Bonne soirée.

Par **Loto**, le **14/06/2009** à **21:25**

Bonsoir

pour les TIG je ne sais pas, mais les condamnations avec sursis apparaissent sur le b2 jusqu'à ce qu'elles deviennent non avenues.

Cordialement.